

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1022 DU 19 AVRIL 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

**L'ÉDITION DU WEEK END
LA PENSÉE DE LA SEMAINE**

«L'égoïste n'est pas celui qui vit comme il lui plaît, c'est celui qui demande aux autres de vivre comme il lui plaît ; l'altruiste est celui qui laisse les autres vivre leur vie, sans intervenir».

OSCAR WILDE

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LA MINISTRE DES COLONIES

OU DE L' OUTRE MER

CONFIRME LE MAINTIEN

DES ORIENTATIONS DE LA GOUVERNANCE FRANÇAISE

CE QUI VA ACCROITRE

LA PRÉCARITÉ DE NOTRE PAYS

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 12

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 21

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 24

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 25

L'AGENDA page 21

Nombre de pages :28

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

wesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

2 LA NATION N° 1022/ SAMEDI 19 AVRIL 2014

L'INDE AUX URNES

L'Inde mérite bien son surnom de "plus grande démocratie du monde". Ce sont en effet plus de 800 millions d'électeurs qui sont appelés à choisir leurs nouveaux représentants pour les cinq années qui viennent. Le pays est rompu à l'exercice. Une commission électorale impartiale, indépendante préside à l'organisation de ce qui est le plus important exercice démocratique à l'échelle de notre planète. L'affaire est bien sûr complexe. Eu égard à l'importance du corps électoral, le vote s'étale ainsi du 7 avril au 12 mai et comprend 9 dates de scrutin. A chacune de ces dernières, plusieurs Etats votent pour choisir les députés qu'ils enverront siéger à New Delhi, la capitale fédérale. Les résultats pourraient réserver des surprises. Après deux mandats, le Parti du Congrès concourt pour un troisième. La tentative devrait toutefois être difficile. Tout d'abord, l'économie indienne n'est pas au mieux de sa forme. Elle a subi de plein fouet la crise économique et la roupie a perdu une grande partie de sa valeur. Alors que la croissance taquinait les 10 % en 2006-2007, elle est retombée l'an passée en dessous des 5 %, ce qui n'est pas sans avoir des conséquences concrètes pour la population. Cette dernière vit encore pour une bonne moitié dans la pauvreté. Misère, malnutrition, mortalité infantile élevée, accès difficile à l'eau potable font le quotidien de millions d'Indiens. Sans parler de ce sentiment d'injustice partagé par l'immense majorité de la population face à des inégalités criantes mais aussi à une corruption endémique qui gêne le développement et renforce les iniquités. Rendu pour partie responsable du statu quo, le Parti du Congrès devra aussi faire avec un leader, Rahul Gandhi, héritier direct pourtant de la dynastie Nehru-Gandhi, qui est bien peu charismatique. La corruption est justement la principale revendication du Parti de l'homme ordinaire (Aam Aadmy Party, AAP), un parti créé récemment par Arvind Kejriwal et qui devrait troubler le jeu politique habituel tant la lutte contre la corruption ressort comme la principale priorité des Indiens, quel que soit leur

niveau social. Il ne devrait pas toutefois endiguer la montée en puissance du Parti nationaliste hindou ou BJP, le grand favori qui pourrait opérer un retour aux affaires à l'occasion de ce scrutin. Le leader du BJP Narendra Modi s'affirme clairement comme désireux de voir l'Inde se faire davantage entendre au niveau international. Il se méfie ouvertement de la Chine, tant des revendications territoriales de cette dernière notamment dans le nord-est du pays, autour de l'Arunachal Pradesh, que de sa stratégie d'encerclement de fait du sous-continent par ses alliances ou liens privilégiés avec divers pays voisins. Il se méfie aussi des Etats-Unis, ces derniers lui imputant en effet une part de responsabilité dans les émeutes intercommunautaires de février 2002 qui firent plus d'un millier de morts au Gujarat, son fief. En tous cas, quelque soit le résultat, la montée de l'Inde dans la société internationale va continuer, un consensus existant entre tous les compétiteurs pour que la puissance de l'Inde se renforce.

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE DISCOURS DÉPASSÉ DES CONSERVATEURS DE L'ORDRE COLONIAL DÉPARTEMENTAL

Les déclarations de La ministre des Outre-mer George Pau-Langevin confirment le message traditionnel des conservateurs de gauche et de droite de l'ordre colonial. En effet, elle a affirmé que l'enjeu de son action était de "réussir la déclinaison outre-mer" du pacte de responsabilité et de solidarité présenté par Manuel Valls. "Les outre-mer sont dans la République: les décisions que prendra le gouvernement trouveront à s'y appliquer; mais la question de la compétitivité des entreprises s'y pose de manière spécifique, il convient donc d'adapter ces réponses", a expliqué Mme Pau-Langevin dans un entretien au magazine Inter-Entreprises paru jeudi. Il faudra notamment, selon elle, "tenir compte des mécanismes existants d'allègements de charge et de fiscalité, afin de garantir un plein effet du pacte outre-mer". "Je connais la demande de création d'un CICE (Crédit d'impôt compétitivité

emploi, NDLR) renforcé pour les DOM, qui émane de certains secteurs économiques, cela fait partie des hypothèses qui sont sur la table", a indiqué la ministre, qui veut "accorder une importance particulière aux très petites entreprises (TPE), qui sont très nombreuses outre-mer". "Je souhaite également réfléchir à la manière dont on peut soutenir la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence, encourager la production locale, renforcer l'insertion des économies ultramarines dans leur environnement régional, simplifier la vie des entreprises et faciliter leur accès à des financements adaptés pour leur développement", a-t-elle détaillé. Mme Pau-Langevin a insisté en particulier sur le tourisme: "Ce secteur recèle un potentiel de développement considérable et encore insuffisamment exploité outre-mer. La richesse et la diversité des patrimoines naturels et culturels sont des atouts exceptionnels, sans parler de la sécurité sanitaire et de la stabilité politique, rassurantes pour les touristes". "Nous avons préservé les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement, qui jouent un rôle important pour soutenir le développement de l'hôtellerie, mais pour remédier plus structurellement aux difficultés du secteur, il faudra agir conjointement sur les coûts et la qualité", a-t-elle estimé. La ministre a enfin dit être "assez ouverte à une réflexion portant sur des contreparties spécifiques" aux outre-mer dans le cadre du pacte de responsabilité. Rien de bien nouveau. Toujours le même discours lénifiant qui dans le passé nous a installé dans la précarité économique et sociale .

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a réagi immédiatement à ces propos dans les termes qui suivent : « Les ministres de l'outre mer ou plus exactement des colonies se suivent et leur action ne change pas . Les propos de celle qui est en poste actuellement résume bien les modalités du gouvernement et de l'administration de la Guadeloupe en particulier et des colonies en général : la politique française s'applique en Guadeloupe avec éventuellement une adaptation pour tenir compte de nos soit disant spécificités . Ce discours est tenu depuis plus de cinquante ans par les conservateurs de l'ordre colonial et ses résultats sont toujours plus de chômage , d'inégalités et de mal gouvernance. Rien ne changera avec ce nouveau ministre qui est fière d'être française . Défenseur de l'identité de notre nation prévue par la charte des nations unies nous allons combattre ce nouveau ministre comme le précédent pour une véritable Guadeloupe qui va jouer son rôle dans la construction d'une région Amérique latine et Caraïbe

indépendante de l'occident qui nous a fait tant de mal et refuse de nous indemniser pour le préjudice qu'il nous a infligé ».

CULTURE

LA MORT DE GABRIEL GARCIA MARQUEZ

L'écrivain colombien Gabriel García Márquez, 87 ans, prix Nobel 1982, est mort . Son plus célèbre roman, Cent ans de solitude, paru en mai 1967 allait marquer une langue et une époque. Le romancier exportait la vie d'un continent et définissait avec d'autres les contours d'un nouvel imaginaire. Considéré comme un des plus grands écrivains de langue espagnole, Gabriel Garcia Marquez se trouvait selon sa famille ces derniers jours dans un état de santé «très fragile». Le 8 avril, il avait quitté un hôpital de Mexico après y avoir subi huit jours de traitement pour une pneumonie. Installé au Mexique depuis 1961, avec des périodes de séjour alternées à Cartagena (Colombie), Barcelone (Espagne) et La Havane, Garcia Marquez vivait depuis plusieurs années retiré de la vie publique et, lors de ses rares apparitions, n'a fait aucune déclaration à la presse.

La rédaction présente ses sincères condoléances à sa famille.

MORT DE JOSÉ LUIS FELICIANO

Le chanteur et compositeur portoricain José Luis "Cheo" Feliciano est mort jeudi dans un accident de la route à Cupey. Il était âgé de 78 ans. Né le 3 juillet 1935 à Ponce, Cheo Feliciano a inspiré une multitude de chanteurs de salsa. Considéré comme une figure majeure de la salsa et des rythmes caribéens endiablés, il était l'auteur de nombreux tubes populaires comme "El ratón" ou "Anacaona". Cheo Feliciano a connu la gloire dans les années 50 à New York, où il était parti s'installer avec sa famille alors qu'il avait 17 ans. Il a débuté comme percussionniste. Il a ensuite rejoint les groupes de Tito Rodríguez et le Sextet de Joe Cuba. Dans les années 70, Cheo Feliciano est devenu l'une des étoiles de la maison de disques Fania Records. À la fin d'années 60, il a suspendu sa carrière en signe de protestation contre la guerre du Vietnam. Trois ans après, il s'est relancé avec le disque "Cheo", avec lequel il a

battu tous les records de vente du label Vaya Records grâce aux tubes "Anacaona", "Mi triste problema", "Pa'qu'afinquen" et "Si por le mí Llueve".

La rédaction présente ses sincères condoléances à sa famille.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES, TECHNOLOGIE

L'ACTIVITÉ DU CRÉDIT SE MAINTIENT SIMPLEMENT EN 2013

Selon l' IEDOM dans une note publiée sur son site , l'activité de crédit s'est maintenue difficilement en 2013 . À 8,1 milliards d'euros, l'encours sain des crédits enregistre une hausse de 2,9 % sur un an, soit une évolution proche de celle observée en 2012 (+3,1 %) mais nettement en deçà des taux de croissance relevés en 2011 (+7,1 %) et 2010 (+6,4 %). Les financements consentis aux entreprises progressent peu, impactés par les difficultés rencontrées dans la plupart des secteurs. L'encours augmente de seulement 0,6 % fin 2013 pour atteindre 3,7 milliards d'euros.

Les crédits immobiliers enregistrent un taux de croissance historiquement bas à +1,7 % (+35,3 millions d'euros), s'éloignant ainsi des niveaux observés les années précédentes. Après un premier semestre morose, les crédits d'investissement connaissent un timide redressement en fin d'année (+0,9 % sur un an après -5,5 % en 2012). En parallèle, les crédits d'exploitation se replient pour la sixième année consécutive (-7,3 %).

L'activité de crédit aux ménages ralentit de nouveau fin 2013. À 3,2 milliards d'euros, l'encours croît de 4,1 % sur un an après une hausse de 4,9 % en 2012. Quoique dynamique, la croissance des crédits à l'habitat se tasse (+6,0 % après +7,1 % en 2012). Dans un contexte peu propice à la consommation des ménages, l'encours des crédits à la consommation reste stable sur l'année (-0,1 %) après une faible hausse en 2012 (+0,5 %).

La collecte nette d'épargne reste dynamique en 2013. À 7,4 milliards d'euros, les actifs financiers des agents économiques augmentent de 4,3 % (+301,3 millions d'euros). Cette évolution,

proche de 2012 (+4,7 %), est davantage imputable aux ménages qui connaissent une progression de 3,6 % de leurs actifs. Le rythme de croissance des actifs des entreprises est plus modéré (+2,1 % après +3,2 % en 2012) tandis que celui des autres agents s'accélère (+20,1 % après +17,0 %). Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (35,0 %), affichent une hausse plus soutenue qu'en 2012 (+6,8 %). En revanche, les placements liquides ou à court terme enregistrent une croissance moins rapide (+3,0 % après +4,6 % en décembre 2012), impactés par une nouvelle baisse des placements indexés sur les taux de marché (-1,6 %). Les comptes d'épargne à régime spécial restent bien orientés (+5,0 %), bénéficiant du dynamisme, toutefois moins marqué, des livrets A (+6,6 %) et des livrets de développement durable (+16,5 %). L'épargne longue continue pour sa part de progresser mais à un rythme également ralenti (+2,8 % après +5,6 % en 2012) en raison du tassement de l'assurance-vie.

SANTÉ

DE BONNES RAISONS DE MANGER DU CHOCOLAT

En ce week-end de Pâques, le chocolat sera partout dans les jardins, sur les tables, dans les placards... Saviez-vous que le chocolat est bon pendant la grossesse, qu'il favorise l'appétit sexuel, que le chocolat est bon pour le cholestérol, que le chocolat noir est plus calorique que le chocolat au lait, qu'il protège le coeur des personnes obèses... Vous ne nous croyez pas ? Explications...

Le chocolat favorise effectivement l'appétit sexuel ! A l'origine de cette propriété : sa richesse en phényléthylamines. Ces substances stimulent la sécrétion de dopamine, une hormone responsable de la sensation de plaisir. D'après une étude italienne réalisée en 2004 par l'urologue Andrea Salonia sur 153 femmes, celles qui mangent du chocolat noir au quotidien ont plus de rapports sexuels et plus de désir que les autres !

Le chocolat est bon pour le cholestérol . Le sang transporte le cholestérol dans les vaisseaux sanguins. Ce sont les protéines qui permettent de réaliser cette opération. Certaines d'entre elles amènent le cholestérol jusqu'au foie où il est utilisé pour la digestion : c'est le bon cholestérol. D'autres protéines mal

programmées ont tendance à laisser le cholestérol de côté : c'est le mauvais cholestérol qui peut boucher des artères.

Le chocolat et le cacao peuvent protéger l'organisme contre le mauvais cholestérol. Grâce à leurs flavonoïdes possédant des propriétés antioxydantes, ils diminuent la concentration de mauvais cholestérol et favorisent la production de bon cholestérol. La vitamine B3 contenue dans le chocolat permet également de réduire l'encrassement des artères.

Le chocolat est bon pendant la grossesse. Le chocolat protégerait les femmes lors de la grossesse, d'après une étude parue dans la revue *Epidemiology*. Manger quotidiennement du bon chocolat noir réduirait ainsi de 69% les risques de développer une prééclampsie, complication liée à l'hypertension artérielle. L'étude, effectuée par des chercheurs de l'Université de Yale, a porté sur une cohorte de 2.291 femmes enceintes, entre 1996 et 2000. Les scientifiques ont estimé leur consommation de chocolat en mesurant notamment le taux de théobromine dans le cordon ombilical. Ce composant du cacao est particulièrement présent dans le chocolat noir. D'après les conclusions du rapport, la concentration de théobromine est associée à un risque moindre de prééclampsie.

Le chocolat noir, plus calorique que celui au lait. Un carré ou un palet de chocolat de 10 g, c'est environ 50 kcalories. A 76 % de cacao, il approchera 55 calories, et 60 calories, s'il est à 90 % de cacao. Plus un chocolat est noir et plus il est énergétique, car il sera plus riche en pâte de cacao et donc en matières grasses (4,5 g de lipides pour 10 g à 85 % de cacao), mais il sera aussi plus riche en nutriments. Le chocolat au lait est moins gras mais beaucoup plus sucré. L'essentiel étant de se faire plaisir et de savoir se contenter d'un carré plutôt en fin de repas au moment du café ou de l'associer à un fruit pour augmenter l'apport en fibres et par la même occasion, diminuer la vitesse d'absorption des sucres et des graisses !

Du chocolat pour protéger le cœur des obèses. Selon le *British Medical Journal*, une consommation quotidienne de chocolat noir chez des personnes obèses permettrait de protéger le système cardio-vasculaire et de diminuer le risque d'accident vasculaire cérébral. Cet effet viendrait principalement de la teneur élevée en polyphénols du chocolat. Les polyphénols sont des antioxydants,

qui permettent de protéger, en quelque sorte, nos cellules du vieillissement.

D'autres études relatent, quant à elles, l'intérêt de la consommation quotidienne de chocolat, vantant la diminution de la pression artérielle, une meilleure stabilisation de la glycémie. A aussi été souligné le rôle que jouent les flavonoïdes (un type de polyphénol), présents dans le chocolat, dans la protection des fonctions cognitives. Les sujets consommant du chocolat noir auraient une fonction cognitive plus efficace et plus réactive.

BRÉSIL : DES MOUSTIQUES OGM POUR LUTTER CONTRE LA DENGUE

Le Brésil a autorisé la dissémination commerciale dans l'environnement de millions de moustiques OGM. Ces moustiques transgéniques stériles sont censés permettre de lutter contre la dengue, une maladie qui fait encore de nombreuses victimes dans les pays tropicaux. Mais c'est aussi et surtout le premier animal transgénique qui est autorisé en vue d'être disséminé à grande échelle dans l'environnement. Le Brésil connaît actuellement une épidémie de dengue, une infection virale entraînant fièvre, vomissements et parfois des hémorragies pouvant provoquer la mort. Aucun traitement spécifique ni vaccin n'existe aujourd'hui pour lutter contre la dengue. Le seul moyen de s'en protéger est la prévention environnementale (élimination des eaux stagnantes) et la pulvérisation de pesticides (mais qui présentent des risques pour la santé humaine et induisent des phénomènes de résistance). C'est ainsi que la société Oxitec, étroitement liée au géant agrochimique Syngenta, a déposé une demande de commercialisation au Brésil en juillet 2013 de moustiques génétiquement modifiés pour lutter contre la dengue. Cette demande a été autorisée le 10 avril par la Commission technique nationale de biosécurité (CTNBio), l'équivalent du Haut conseil sur les biotechnologies en France. Cette autorisation doit maintenant être validée par l'Agence nationale de surveillance sanitaire (Anvisa) pour être effective. La société Oxitec a rendu ses moustiques génétiquement modifiés dépendants à un antibiotique, la tétracycline. Ces moustiques mâles transgéniques sont ensuite relâchés dans la nature, en quantité deux fois supérieure à celle des moustiques non-transgéniques, pour se reproduire avec des

femelles "sauvages", qui n'ont pas été génétiquement modifiées. Comme leur progéniture, porteuse du transgène, est privée de l'antibiotique, elle n'a que très peu de chance de survie. Résultat : la population des moustiques se réduit drastiquement et l'épidémie avec. Une vidéo publiée sur le site d'Oxitec explique que "Cette technologie nous permet de tuer la descendance de moustiques. C'est une sorte de contrôle des naissances pour les insectes." Dans l'attente de l'autorisation de commercialisation, il faut savoir que l'usine Moscamed, située à Juazeiro au Brésil, et co-gérée par le ministère de l'agriculture brésilien, produit déjà des milliers de moustiques OGM. Cette décision de lâcher dans la nature ces moustiques OGM inquiète de nombreuses organisations écologistes. "Aucun plan de suivi post-commercial n'est fourni par l'entreprise, et les soi-disant " résultats probants " des essais en champs (commencés en février 2011) n'ont pas été publiés. De plus, la procédure d'autorisation n'est pas respectée : le public n'a pas été correctement consulté" explique ainsi l'association Inf'OGM dans un communiqué. "Il n'existe aucun test de toxicité public qui prouve qu'être piqué ou avaler un moustique génétiquement modifié est sans danger pour les humains, les animaux domestiques ou sauvages", s'inquiète également l'ONG anglaise GeneWatch. L'association Inf'OGM explique que les études actuelles montrent qu'"il faudrait plus de sept millions de moustiques GM stériles, par semaine, pour avoir une chance de supprimer une population sauvage de seulement 20 000 moustiques. Oxitec doit se frotter les mains devant un marché captif aussi prometteur." Les ONG mentionnent encore dans leur critique qu'Oxitec n'a pas pris en compte le fait que la technique, si elle est partiellement ou temporairement efficace, peut engendrer des effets graves sur l'immunité humaine. Il faut savoir que la société Oxitec a aussi déposé d'autres demandes au Brésil, notamment pour des mouches parasites de certains fruitiers. Ainsi, après avoir génétiquement modifié notre alimentation, les industriels de l'agrochimie cherchent aujourd'hui à s'en prendre aux animaux... pour mieux contrôler "le vivant" ? "Comme pour la faim dans le monde, l'éradication des grandes épidémies ne se fera pas à l'aide d'une simple technique. Ce sont des politiques agricoles, pour l'une, et sanitaires, pour l'autre, qui auront des réels impacts. Certes, mais pourquoi ne pas cumuler les deux stratégies, répondront les partisans des modifications génétiques... D'une part, car les ressources utilisées par les pouvoirs publics pour l'achat et la gestion de plusieurs milliers, voire millions de moustiques GM, ne pourront pas être

mises dans d'autres secteurs... D'autre part, selon certaines ONG comme les Amis de la Terre par exemple, les biotechnologies créent des monopoles et concentrent la richesse, deux facteurs qui minent l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté" commente l'association Inf'OGM. De même que les agriculteurs sont devenus les otages de quelques firmes de biotechnologies à cause des OGM, des populations entières pourraient bientôt se retrouver ainsi dépendantes de ces firmes et de leurs lâchers hebdomadaires de moustiques.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LE MESSAGE DU VENDREDI SAINT DU PAPE

Le pape François a prié vendredi dans la nuit au Colisée pour tous les précaires victimes de la crise, les enfants et femmes abusés et maltraités, les victimes de l'alcool et de la drogue, lors du traditionnel Chemin de croix, d'une tonalité très concrète et chaleureuse. "Si tu n'étais là, Dieu, je me sentirais une créature finie ! Avec la croix, le mal n'a pas le dernier mot, mais l'amour, le pardon, la miséricorde", a-t-il déclaré à la fin de la cérémonie, affirmant que "la croix est pesante mais aussi glorieuse". "Rappelons-nous les malades, toutes les personnes abandonnées", a-t-il lancé devant une foule de quelque 40 000 fidèles dans un grand silence. Puis un cri a éclaté : "viva il papa", suivi d'un tonnerre d'applaudissements. C'est un évêque italien, Giancarlo Maria Bregantini, archevêque de Campobasso (sud), connu pour ses positions courageuses contre la mafia et grand défenseur des chômeurs, qui avait été chargé par Jorge Mario Bergoglio de rédiger les méditations des quatorze stations. Les thèmes abordés, universels et tous liés à la vie quotidienne des gens, étaient en syntonie avec les priorités de François : proximité, tendresse, accueil, solidarité. Comme l'année précédente, le pape était installé en hauteur, sous un dais rouge, devant la foule dans la nuit et ses dizaines de milliers de lumières de bougies, tandis que des groupes de deux - jeunes, détenus, malades, immigrés... - se relayaient

pour porter la croix autour de l'amphithéâtre Flavien où des milliers de chrétiens avaient été martyrisés. Jorge Bergoglio, âgé de 77 ans, n'a pas porté la croix. "Le poids de toutes les injustices qui ont provoqué la crise économique" a été dénoncé dès le début des méditations : "précarité, chômage, licenciements, l'argent qui gouverne au lieu de servir, la spéculation financière, les suicides des entrepreneurs, la corruption et l'usure, les entreprises qui abandonnent leur propre pays". Par contraste, la méditation a mis l'accent sur les gestes du volontariat : "une nuit à l'hôpital, un prêt sans intérêt, une larme essuyée en famille, la gratuité sincère, le partage du pain et du travail". Mgr Bregantini a longuement décrit les maux qui frappent les jeunes : "les jeunes condamnés à mort, massacrés ou démolis par les guerres, surtout les enfants soldats" et "les enfants mourant de tumeurs causées par les incendies des déchets toxiques". "Reconnaissons, a-t-il ajouté dans une allusion aux crimes pédophiles, la dignité violée de tous les innocents, spécialement les petits. Dieu est irrévocablement du côté des victimes". Le "supplice des mères qui veillent la nuit, avec les lampes allumées, anxieuses pour les jeunes emportés par la précarité ou engloutis par la drogue et l'alcool, surtout les samedis soirs" a été décrit de manière touchante. "Pleurons, a-t-il prié, sur ces hommes qui déchargent sur les femmes la violence qu'ils ont en eux. Pleurons sur les femmes esclaves de la peur et de l'exploitation". La prière a encore évoqué "le vide impossible à combler de la mort d'un enfant", le sort de "ceux qui meurent de solitude", des mourants désespérés : que "quelqu'un se tienne près d'eux, s'assieye sur leur lit", a suggéré la prière. L'accueil des immigrés "qui demandent asile, dignité et patrie" et la situation dans les prisons, deux priorités de François, ont été relevés : "la double peine de la surpopulation carcérale, qui consume la chair et les os", a été dénoncée par Mgr Bregantini, ancien aumônier de prison. La diffamation, bête noire du pape, a été un autre thème, en rappelant la condamnation à mort de Jésus : les insinuations "se font culture raciste, d'exclusion et de marginalisation, avec les lettres anonymes et les horribles calomnies". L'objet de méditations du Vendredi Saint, jour de la crucifixion de Jésus, est de rappeler que, selon la tradition, il s'est fait solidaire de toutes ces souffrances en acceptant de mourir sur la croix avant de ressusciter à Pâques. Retransmise par des télévisions du monde entier, la cérémonie n'a pas évoqué de guerre en particulier. L'an dernier, la Syrie avait été un des thèmes des méditations.

UNE NOUVELLE TERRE

Pas d'affolement ! Les ovnis ne vont pas débarquer. Chez les astronomes, la quête d'une planète vivante tourne à l'obsession. Dès que les télescopes terrestres ou spatiaux pêchent dans l'espace une planète qui pourrait ressembler à la Terre, ils s'empressent de publier des communiqués de victoire. Cette fois-ci, c'est Elisa Quintana, astronome à la Nasa, et ses collègues qui annoncent triomphalement la découverte de la première planète vraie jumelle de la Terre, baptisée Kepler-186f. Effectivement, des 1 780 exoplanètes déjà enregistrées, celle-ci est la seule à être rocheuse, d'une taille similaire à la Terre, et à tourner autour de son étoile dans la fameuse zone habitable. La zone habitable ! Rien que ce mot fait rêver. On imagine déjà un monde où grouillerait la vie. Stop ! Remettons les choses en place. Il faut d'abord préciser qu'Elisa Quintana et ses collègues - dont trois Français du CNRS et de l'université de Bordeaux - n'ont absolument pas vu Kepler-186f. Éclairée par une étoile froide et peu lumineuse, située à 400 années-lumière, Kepler-186f est complètement invisible à tous les télescopes, fussent-ils spatiaux. Sa présence n'est que le résultat d'extrapolations mathématiques déduites de minuscules clignotements lumineux de l'étoile. Ces clignotements réguliers sont interprétés comme le passage d'une ou de plusieurs planètes entre le soleil observé et le télescope. Dans un premier temps, les astronomes ont estimé que Kepler-186 possédait quatre planètes, mais tellement proches d'elle que la température de surface y était bien trop élevée pour autoriser la vie. Ils ont alors persisté deux ans dans leur observation, ce qui leur a permis d'observer un clignotement beaucoup plus lent. La conséquence probable d'une cinquième planète, Kepler-186f, beaucoup plus éloignée de l'étoile que les quatre autres, avec une année de 130 jours. D'après les informations tirées du clignotement, Quintana et son équipe en concluent que cette planète serait rocheuse, d'un volume très légèrement supérieur à celui de la Terre, mais surtout qu'elle se situerait dans cette fameuse zone habitable qui fait tant rêver. Il faut bien comprendre ce que les scientifiques entendent par habitable. Cela signifie uniquement que s'il y avait de l'eau sur Kepler-186f (notez bien le conditionnel), elle pourrait exister sous la forme liquide, condition indispensable à l'existence d'une vie semblable à la nôtre. Seulement, les astronomes n'ont, actuellement, aucun moyen de savoir si cette supposée jumelle possède vraiment de l'eau. Par ailleurs, l'eau ne suffit pas à la vie,

l'existence d'une atmosphère est également nécessaire pour plein de raisons. Là encore, aucun moyen de s'assurer de son existence. À vrai dire, dans leur article publié par la revue Science, les chercheurs doutent même de l'existence d'une couche d'hydrogène autour de Kepler-186f en raison de sa faible densité. Ce n'est pas tout, Emeline Bolmont, de l'université de Bordeaux, qui a cosigné l'article, précise qu'"il existe une certaine probabilité pour que la planète soit synchrone". Cela signifie que Kepler-186f présenterait toujours la même face à son étoile. D'où une face archi-cuite par le rayonnement solaire, et la deuxième glacée, ce qui n'est pas très favorable à la vie. Sauf si une atmosphère dense permet une répartition de la chaleur par les vents. Bref, la découverte est intéressante, mais pas la peine de tirer des plans sur la comète. La présence d'une vie tiendrait du miracle. En revanche, il faut s'attendre dans les années qui viennent à la découverte de dizaines, de centaines et même de milliers de Terres bis. En attendant, préoccupons-nous plutôt de ne pas laisser filer la vie sur Terre, menacée par le réchauffement climatique...

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI ;UN NÉCESSAIRE DÉBAT SUR LA CROISSANCE

L'observatoire économique caraïbe s'est récemment penchée sur la situation économique et financière d'Haïti . Il a rédigé dans sa lettre qui va paraître l'analyse qui suit :

« Les propos du Président de la république sur la situation des finances publiques ont au moins le mérite de braquer les regards sur les relations entre la politique budgétaire et la croissance économique. Ce débat est nécessaire et donc le bienvenue .Une croissance en effet ne se décrète pas . Elle est préparée par les acteurs économiques et parmi ses acteurs l'état reste un des plus importants. Cependant , il ne faut pas négliger les ménages et les entreprises dont les décisions de consommation et d'investissement ont aussi un impact sur le taux de croissance. Cependant , cet impact dépend de la structure économique et de la composition et du montant de la dépense publique . L'équation de base de l'économie haïtienne publié régulièrement par l'institut de la statistique montre que les ressources consommées par les agents économiques proviennent pour une très large part des

importations. Ainsi en gourde constante pour 2013, les importations et la consommation sont supérieures au PIB . La relation entre le commerce et l'emploi est complexe. Certes l'importation de biens de consommation permet d'acheter à meilleur prix et cette baisse de prix accroît le pouvoir d'achat des ménages, ce qui leur permet d'acheter davantage de produits . Cette augmentation de la demande est source de croissance pour l'économie nationale et les économies partenaires. L'importation permet aussi aux ménages d'acheter des produits qu'ils ne trouvent pas dans leur pays ce qui induit une amélioration de leur satisfaction. L'importation de biens de production par les entreprises permet de se les procurer de l'étranger lorsqu'ils y sont moins chers que sur le marché intérieur. Ainsi, il est possible de produire à moindres coûts et d'utiliser des technologies importées. Tout cela permet un accroissement de la productivité, une extension des marchés et est donc facteur de croissance économique. S'il est vrai que le commerce peut créer des emplois, mais il est vrai aussi que la concurrence des importations peut exercer une pression sur les producteurs et les amener à licencier des travailleurs et à produire moins . En termes keynésiens, les importations représentent une fuite hors du circuit économique, dont l'augmentation entraîne une baisse du Revenu national et de l'emploi. Enfin , pour pouvoir financer ses importations, la théorie économique considère qu'un pays doit exporter des biens en contrepartie, la différence entre exportations et importations constituant un déficit ou au contraire un excédent commercial.

Ensuite, pour que la dépense publique favorise la croissance , il est indispensable qu'elle soit forte et que plus particulièrement le montant de la dépense d'investissement soit conséquente. Or , par rapport au PIB le montant de la dépense est faible . De plus la part de l'investissement est encore modeste et notamment celle de l'investissement public sur lequel s'appuie le gouvernement pour impulser une forte croissance . En effet, le budget d'investissement est généralement insincère . Son financement qui vient pour l'essentiel des bailleurs de fonds étrangers se met en place très difficilement pour ne pas dire jamais. Les autorités haïtiennes le plus souvent préfinancent les dépenses avec des ressources internes quand les opérations sont lancées ce qui assèche les caisses publiques. De plus, l'investissement public qui est exclusivement composé de dépenses d'infrastructures ne crée pas rapidement de la plus value . Il faut attendre de nombreuses années

pour qu'une route favorise un accroissement de la richesse .

Les dirigeants haïtiens doivent donc piloter la politique économique dans la contradiction. À court terme, ils sont contraints d'optimiser le système de l'importation sous peine de catastrophe. Les classes pauvres ne veulent plus attendre . Elles ont besoin de participer à la fête de la consommation . Pour le long terme par contre, il faut changer le modèle économique en privilégiant une politique de l'offre. Mais , pour faire accepter cette difficile et complexe cohabitation , il faut une parole politique qui porte . Ce n'est actuellement probablement pas le cas » ?

LE SALAIRE MINIMUM AUGMENTE DE 56 % EN HAÏTI

Par arrêté présidentiel du 16 avril 2014, le salaire minimum a été augmenté de 56% approximativement à compter du premier mai 2014 . Pour une journée de travail de 8 heures, il va varier dorénavant de 125 à 300 gourdes(225, 240, 260) selon les secteurs . C'est la première revalorisation du salaire minimum depuis la loi de septembre 2009 . Cette décision interpelle . Elle montre qu'il y a dans le domaine social un pouvoir réglementaire autonome alors que tout laissait à penser qu'il n'y en avait pas . Ensuite , la question se pose de savoir si cet arrêté est conforme à la constitution , au droit international mondial et régional et à loi. L' article 35.1 de la constitution dispose que « Tout employé d'une institution privée ou publique a droit à un juste salaire et l'article 35.2 affirme que L'Etat garantit au travailleur, l'égalité des conditions de travail et de salaire quel que soit son sexe, ses croyances, ses opinions et son statut matrimonial. Par ailleurs , l'article 7 du pacte international des droits économiques et sociaux dispose de son côté que « Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment la rémunération qui procure, au minimum, à tous les travailleurs un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction aucune durée des services accomplis et les aptitudes. Beau combat pour les syndicats qui pourraient demander ou appuyer une requête pour faire annuler cet arrêté pour inconstitutionnalité. Ce salaire aurait dû augmenter depuis longtemps: l'article 137 du code du travail prévoit qu'il sera périodiquement ajusté en fonction des variations du coût de la vie ou toutes les fois que l'indice officiel de l'inflation fixé par l'institut

haitien de statistiques et d'informatique accuse une augmentation d'au moins 10 % . Entre 2009 et 2013 les prix ont augmenté approximativement de 56 %. Il faut espérer que l'article 51 de la loi sur les assurances sociales qui dispose que les cotisations sociales qui affectent le salaire minimum et qui sont à la charge du salarié sont payées par l'employeur sera effectivement appliqué. Cette revalorisation est elle suffisante alors que l'administration au pouvoir proclame sa volonté de lutte contre la pauvreté ? Non. L'augmentation prévue maintient le pouvoir d'achat et ne l'améliore pas .La revalorisation aurait dû être beaucoup plus forte pour donner aux salariés notamment du secteur privé du pouvoir d'achat supplémentaire. La lutte contre la pauvreté passe par l'instauration d'un véritable salaire minimum applicable à tous les salariés et par l'ouverture de négociation avec les partenaires sociaux sur les salaires et les conditions de travail . Sans amortisseurs sociaux il est impossible de réduire la pauvreté .

ALGÉRIE

BOUTEFLIKA REMPORTE LES ÉLECTIONS

Le président sortant, Abdelaziz Bouteflika, pourtant fortement diminué par des soucis de santé qui l'ont empêché de faire campagne, a été réélu avec 81,53% des suffrages (8 332 595 voix), selon les chiffres communiqués, vendredi 18 avril, par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz. Il accède donc à un quatrième mandat. Derrière lui, son ancien Premier ministre, Ali Benflis, rassemble 12,18% des voix. Suivent Abdelaziz Belaïd (3,36%), Louisa Hanoun (1,37%), Ali Fawzi Rebaine (0,99%) et Moussa Touati (0,56%). Ces chiffres ne prennent pas en compte le vote des Algériens de l'étranger. Quelque 50 000 bureaux de vote avaient été installés pour un corps électoral de 22 880 767 personnes. Selon le ministre de l'Intérieur, la campagne a été "honorabile", "normale et ordinaire" malgré quelques troubles, "comme partout dans le monde", mais qui ont rendu le processus "intéressant", a-t-il précisé. Le taux de participation s'élève à 51,70%. Malgré son âge, 77 ans, et son accident vasculaire cérébral en 2013, depuis lequel il se déplace en fauteuil roulant, le président sortant était le grand favori de ce nouveau scrutin. Lors des deux précédents, Abdelaziz Bouteflika avait obtenu des scores supérieurs à 80% (90% en 2009). Ce qui

avait conduit l'opposition à parler alors de "fraudes industrielles", tout comme l'a fait Ali Benflis, jeudi 17 avril. Un autre candidat, Moussa Touati, a d'ores et déjà annoncé, vendredi 18 avril, qu'il allait saisir le Conseil constitutionnel.

RUSSIE /UKRAINE

LA RUSSIE PROMET D'AIDER L'UKRAINE

Alors que le ministère russe des Affaires étrangères s'engageait à venir en aide à l'Ukraine afin de l'aider à surmonter la crise, samedi, le président de la Russie, Vladimir Poutine, assurait qu'il ne voyait aucun obstacle à une amélioration des relations avec l'Occident. Tout en promettant à son voisin une aide dont la nature n'a pas été spécifiée, Moscou a prévenu qu'il incombait à l'Ukraine, et non aux puissances étrangères, de normaliser la situation. Ces commentaires du ministère des Affaires étrangères surviennent deux jours après que des diplomates de l'Ukraine, de la Russie, des États-Unis et de l'Union européenne eurent publié une déclaration demandant la mise en oeuvre d'une série d'actions, incluant le désarmement des groupes militants et la libération des édifices publics occupés par des insurgés. Ces demandes ont rapidement ravivé les tensions, alors que les groupes armés prorusses ayant pris le contrôle de commissariats de police et d'autres édifices gouvernementaux dans l'est de l'Ukraine ont répliqué qu'ils n'avaient pas l'intention de quitter les lieux à moins que l'actuel gouvernement ne quitte le pouvoir. De leur côté, les insurgés ont affirmé que les autorités de Kiev, qui ont pris le pouvoir après que le président prorusse de Viktor Ianoukovitch eut été renversé, en février, après des mois de manifestations, ont l'intention de supprimer la population russophone de l'Ukraine. Une importante partie de la population de l'est du pays, qui était un terreau électoral fertile pour Viktor Ianoukovitch, parle russe. La crise en Ukraine a contribué à la détérioration des relations entre les grandes puissances occidentales et orientales, comme au temps de la guerre froide. Le premier ministre a néanmoins affirmé samedi que rien n'empêchait un retour à la normale. «Cela ne dépend pas de nous, ou pas seulement de nous. Cela dépend de nos partenaires», a-t-il affirmé en entrevue sur les ondes de la télévision d'État, samedi, lorsqu'on lui a demandé si les relations avec l'Occident pourraient s'améliorer d'ici la fin de l'année. Le

ministère russe des Affaires étrangères a indiqué par voie de communiqué, samedi, qu'une rencontre avait eu lieu entre le ministre adjoint Grigory Karasin et un candidat prorusse qui lorgne les présidentielles ukrainiennes, Oleg Tsaryov. «Le camp russe a noté que la résolution de la crise politique intérieure devrait être l'affaire des Ukrainiens en étroite collaboration avec une mission de surveillance spéciale (de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)», peut-on lire dans le communiqué. «La Russie est prête à offrir un soutien important à cela», conclut la déclaration. Il n'est pas précisé quelle forme pourrait prendre ce soutien. Les forces prorusses stationnées dans l'est de l'Ukraine se préparaient à célébrer Pâques sur les barricades érigées devant les édifices gouvernementaux dont ils ont pris le contrôle dans une dizaine de villes, même si les puissances mondiales plaident en faveur d'un désarmement et d'une libération des lieux pris en otage. Du côté de Donetsk, Denis Pouchiline, chef de la République autoproclamée du peuple de Donetsk - qui demande des pouvoirs régionaux élargis et des liens plus étroits avec la Russie - a déclaré que les insurgés continueraient à occuper les bureaux gouvernementaux jusqu'à ce que le nouveau gouvernement pro-occidental de Kiev quitte le pouvoir. Les prorusses demeurent donc campés sur leurs positions, deux jours après que des diplomates de l'Ukraine, de la Russie, des États-Unis et de l'Union européenne eurent publié une déclaration demandant la mise en oeuvre d'une série d'actions visant à apaiser les tensions. Denis Pouchiline a malgré tout indiqué à l'agence de presse russe RIA-Novosti que son groupe était prêt à prendre part à une «table ronde nationale» afin de trouver des moyens de désamorcer la crise. La tenue de cette table ronde a été proposée par Ioulia Timochenko, ancienne première ministre et candidate en vue des élections présidentielles ukrainiennes, prévues le 25 mai.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

La plupart des bourses des pays occidentaux étaient fermés vendredi à la veille des fêtes pascales . Par contre, la Bourse de Tokyo qui était ouverte a fini en hausse de 0,68% vendredi, portée par des indicateurs et des résultats d'entreprise jugés solides aux Etats-Unis ainsi que par l'appréciation du dollar face au yen. L'indice Nikkei .N225 a gagné 98,74 points à 14.516,27 et le Topix .TOPX , plus large, a pris 6,78 points (+0,58%) à 1.173,37. Les indicateurs

américains publiés jeudi, à commencer par les inscriptions au chômage et l'indice "Philly Fed" d'activité dans la région de Philadelphie, vont dans le sens d'un renforcement de la reprise américaine, ce qui rassure les investisseurs."Aux Etats-Unis, la stabilité est là désormais. Les indicateurs macroéconomiques ont été plutôt bons cette semaine", a commenté un trader senior d'une société de courtage étrangère. Il a également évoqué les résultats solides publiés par Morgan Stanley MS.N et General Electric GE.N comme des éléments susceptibles de nourrir un regain d'appétit pour le risque. Une légère hausse du dollar a en outre favorisé les valeurs exportatrices, à l'instar de Sharp 6753.T (+1,47%) ou Tokyo Electron 8035.T (+1,65%).Le géant des cosmétiques Shiseido 4911.T a parallèlement pris 1,1% après avoir revu à la hausse sa prévision de bénéfice d'exploitation pour l'exercice clos fin mars. Sur l'ensemble de la semaine, le Nikkei a pris 3,98%, sa meilleure performance en deux mois.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

LA CONSULTATION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL EN CAS D'INAPTITUDE PROFESSIONNELLE

La Cour de cassation (Cass. soc. 19 février 2014, n° 12-23577) vient de rappeler qu'en matière d'inaptitude professionnelle, l'avis des délégués du personnel doit être recueilli avant l'engagement de la procédure de licenciement, sauf si l'employeur peut produire un procès-verbal de carence valable.

Portée de l'obligation de consultation des délégués du personnel

A l'issue de la suspension du contrat de travail liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, lorsque le salarié est déclaré inapte par le médecin du travail à reprendre l'emploi qu'il occupait précédemment, l'employeur doit lui proposer un autre emploi approprié à ses capacités. L'article L. 1226-10, al. 2 du Code du travail précise que cette proposition prend en compte, après avis des délégués du personnel (DP), les conclusions écrites du médecin du travail et les indications qu'il formule sur l'aptitude du salarié à exercer l'une des tâches existant dans l'entreprise. A défaut de consultation des DP, le salarié doit bénéficier d'une indemnité minimum de 12 mois de salaire, se cumulant avec l'indemnité

compensatrice et, le cas échéant, l'indemnité spéciale de licenciement prévues à l'article L. 1226-14 (C. trav. art. L. 1226-15, al. 3). Depuis longtemps, la jurisprudence considère que la consultation des DP est une formalité substantielle qui s'impose en tout état de cause. Ainsi, l'obligation de consulter ces derniers s'applique, que l'inaptitude du salarié soit temporaire ou définitive (Cass. soc. 16 juin 1988, n° 85-46452). Par ailleurs, l'impossibilité du reclassement du salarié inapte ne saurait excuser l'absence de consultation des DP (Cass. soc. 22 juin 1994, n° 91-41610), même si cette impossibilité a été actée par le comité d'entreprise (Cass. soc. 30 octobre 1991, n° 87-43801). En l'absence de DP dans l'entreprise, l'employeur est délié de son obligation de consultation dans deux cas : D'une part, si l'effectif de l'entreprise est inférieur à 11 salariés, puisque celle-ci n'est alors pas assujettie à l'obligation de mise en place des DP ; D'autre part, si l'effectif est supérieur mais que l'employeur peut produire un procès-verbal de carence de l'élection des DP (Cass. soc. 7 décembre 1999, n° 97-43106). Seul un procès-verbal établi à l'issue du second tour de scrutin justifie le respect par l'employeur de ses obligations en matière d'organisation des élections des DP, puisque l'organisation d'un second tour est obligatoire en cas de carence de candidature syndicale au premier tour (Cass. soc. 28 avril 2011, n° 09-71658). Enfin, l'employeur ne saurait se soustraire à son obligation de consultation des DP en établissant avoir procédé à consultation du comité d'entreprise en l'absence de délégués du personnel dans l'entreprise, dès lors que leur mise en place était obligatoire (Cass. soc. 22 mars 2000, n° 98-41166).

Modalités de l'obligation de consultation des délégués du personnel

L'avis des DP sur le reclassement du salarié ayant fait l'objet d'une inaptitude professionnelle doit être recueilli après la constatation de l'inaptitude dans les conditions prévues à l'article R. 4624-31 du Code du travail (Cass. soc. 15 octobre 2002, n° 99-44623). Ce texte dispose que le médecin du travail ne peut constater l'inaptitude médicale du salarié à son poste de travail que s'il a réalisé : Une étude de ce poste ; Une étude des conditions de travail dans l'entreprise ; Deux examens médicaux de l'intéressé espacés de deux semaines, accompagnés, le cas échéant, des examens complémentaires. Par exception, lorsque le maintien du salarié à son poste de travail entraîne un danger immédiat pour sa santé ou sa sécurité ou celles des tiers ou lorsqu'un examen de

préreprise a eu lieu dans un délai de trente jours au plus, l'avis d'inaptitude médicale peut être délivré en un seul examen. Si l'avis des DP doit être recueilli après la constatation de l'inaptitude, il doit l'être avant la proposition au salarié d'un poste de reclassement (Cass. soc. 28 octobre 2009, n° 08-42804). L'employeur doit consulter tous les DP et pas seulement une partie d'entre eux (Cass. soc. 3 juillet 1990, n° 87-41946). En cas de délégation unique du personnel (DUP), l'employeur doit veiller à consulter cette DUP en tant que délégués du personnel et non de comité d'entreprise (Cass. soc. 25 février 2009, n° 07-42412). La question se pose par ailleurs de savoir si l'employeur doit consulter les DP préalablement à chaque proposition de reclassement au salarié inapte, ce qui peut sembler conforme à l'esprit du texte. La Cour de cassation y a apporté une réponse négative, jugeant que les DP ayant été consultés avant une première proposition de reclassement au salarié n'ont pas à l'être à nouveau préalablement à une seconde proposition de reclassement (Cass. soc. 3 juillet 2001, n° 98-43326). L'avis des DP concluant à l'absence de possibilité de reclassement du salarié ne dispense pas l'employeur de rechercher l'existence d'une telle possibilité dans l'entreprise ou le groupe (Cass. soc. 20 juillet 1994, n° 91-41420). Enfin, l'employeur doit naturellement fournir aux DP les informations nécessaires pour leur permettre de donner un avis en connaissance de cause sur les possibilités de reclassement du salarié reconnu inapte. Ainsi, une cour d'appel qui relève que l'employeur n'avait pas porté à leur connaissance les conclusions du médecin du travail sur l'aptitude du salarié à exercer l'une des tâches existant dans l'entreprise, en a justement déduit que la consultation était irrégulière (Cass. soc. 26 janvier 2011 n° 09-72.284).

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état

15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de mars 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de mars 2014.

AVRIL 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

AVRIL 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

AVRIL 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

AVRIL 12

• Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

AVRIL 15

• Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

AVRIL 20

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

AVRIL 25

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014

payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

AVRIL 30

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes.
- Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.
- Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n°1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) .

LA NATION À VOTRE SERVICE